DEPARTEMENT DE GUADELOUPE

COMMUNE DE CAPESTERRE DE MARIE-GALANTE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2024/PV-1

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 30 OCTOBRE 2024

SEANCE N°05

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, mercredi trente du mois d'octobre à dix-huit heures et trente minutes, après convocation, le Conseil Municipal de la Commune de Capesterre de Marie-Galante s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, après convocation légale de Monsieur le Maire, Jean-Claude MAËS.

Etaient présent(e)s :	Monsieur Jean-Claude MAËS – Monsieur Jacques MALADIN – Madame Francette JACQUES – Madame Manuella BOËCASSE – Monsieur Anne-Victor RIPPON – Monsieur José ROMAIN – Madame Ernestine RIPPON – Monsieur Jean-Luc COLONNEAU – Monsieur Symphorien Edouard DARIN – Monsieur Josselyn NOËL – Monsieur Enor CARABIN – Monsieur Surgy CARABIN – Madame Betty BESRY – Monsieur Patrick NOËL.
Absent(e)s excusé(e)s :	Monsieur Jean-Pierre CASTANET – Madame Betty ABATAN – Madame Catherine LOMBARD – Madame Livie ZODROS – Monsieur Marius OSSEUX.
Absent(e)s non excusé(e)s :	Madame Karine CASTANET– Madame Sabrina ASTASIE.
Retards :	Madame Kénia MALADIN-NEBOT arrivée à 18h40. Madame Catherine SILDILLIA arrivée à 18h49.
Pouvoirs :	Monsieur Jean-Pierre CASTANET à Madame Manuella BOËCASSE Madame Betty ABATAN à Madame Ernestine RIPPON. Madame Catherine LOMBARD à Monsieur José ROMAIN.
Nombre de membres :	En exercice : **23** Présents : **16**
Convocation :	Envoyée le 25/10/2024
Affichage :	07/11/2024

Après avoir procédé à l'appel des membres, le quorum étant atteint, l'assemblée pouvant valablement délibérer, Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil municipal.

Désignation d'une secrétaire de séance :	Madame Manuella BOËCASSE **à l'unanimité** des membres présents, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T)
Assistaient en outre :	Madame Céline BADE, Directrice de Cabinet – Madame Suzette COUDOUX, Directrice Générale des Services – Monsieur Cédric PERIAC, Responsable du service de la Police municipale – Monsieur Jean-Paul LENGRAI, Responsable du service comptabilité – Monsieur Teddy BADE, Assistant comptable.

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour qui est le suivant :

1°) Approbation du procès-verbal de la séance N°04 en date du 04 septembre 2024
2°) Affectation du résultat de l'exercice 2023 du budget annexe du Lotissement « Les Hauts de Borée » au Budget Supplémentaire 2024
3°) Budget supplémentaire 2024
4°) Demande de subvention de l'Office Municipal de la Culture et des Sports
5°) Demande de subventions du Comité Régional Aéronautique Amériques-Antilles
6°) Modification de la délibération portant désignation des représentants de la commune au 106ème congrès des maires
7°) Ventes et régularisations foncières
8°) Information sur le dispositif « Village d'avenir »
9°) Questions diverses.

Au préalable Monsieur le Maire requiert l'accord de l'assemblée pour ajouter un point portant sur l'opération **« Collecte, Transport et épandage des algues sargasses pour lutter contre les échouages massifs ».**

L'ordre du jour devient :

1°) Approbation du procès-verbal de la séance N°04 en date du 04 septembre 2024
2°) Affectation du résultat de l'exercice 2023 du budget annexe du Lotissement « Les Hauts de Borée » au Budget Supplémentaire 2024
3°) Budget supplémentaire 2024
4°) Demande de subvention de l'Office Municipal de la Culture et des Sports
5°) Demande de subventions du Comité Régional Aéronautique Amériques-Antilles
6°) Modification de la délibération portant désignation des représentants de la commune au 106ème congrès des maires
7°) Ventes et régularisations foncières
8°) Information sur le dispositif « Village d'avenir »
9°) Opération « Collecte, Transport et épandage des algues sargasses pour lutter contre les échouages massifs »
10°) Questions diverses.

1°) Approbation du procès-verbal de la séance N°04 en date du 04 septembre 2024,
Le procès-verbal est adopté **à la majorité** des membres présents et représentés et **une abstention** – Mme Betty BESRY.

On note l'arrivée de Madame Kénia MALADIN-NEBOT à 18H40. Ce qui ramène le quorum à 15 élus présents.

2°) Affectation du résultat de l'exercice 2023 du budget annexe du Lotissement « Les Hauts de Borée » au Budget Supplémentaire 2024

Suite à la délibération n°02/04 du 09 avril 2024 portant clôture du budget annexe « Les Hauts de Borée », et de la décision de reverser le résultat de clôture au Budget 2024 de la Commune dans le cadre d'un Budget supplémentaire.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- D'intégrer le résultat de fonctionnement (74 830,25 €) en section de fonctionnement (ligne codifiée 002) au niveau des recettes.
- D'intégrer le résultat d'investissement (55 665,73 €) en section d'investissement (ligne codifiée 001) au niveau des recettes.

Monsieur le Maire indique que cette opération est vivement recommandée à la commune par Monsieur Richard MARCHAND, Comptable du SGC à la Communauté d'Agglomération CAP EXCELLENCE Marie-Galante. Cette écriture comptable permet d'assainir le budget communal.

Le conseil municipal **à l'unanimité** des membres présents et représentés décide :
- Autoriser le reversement du résultat du budget annexe « Les Hauts de Borée » au budget supplémentaire 2024 ;
- Autoriser l'inscription des crédits correspondant au budget ;
- Donner mandat à Monsieur Le Maire pour mener à bien cette affaire.

3°) Budget supplémentaire 2024
Préambule

Conformément à l'article L1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Communes ont la possibilité de voter des documents budgétaires modificatives au Budget Primitif.

Le budget supplémentaire est une décision modificative qui a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent et de décrire l'ouverture de crédits supplémentaires non prévus au budget primitif et leur financement ou l'ajustement des dépenses ou des recettes du budget primitif du même exercice,

Sa présentation est identique à celle du budget primitif.

I- Eléments de contexte

Afin de maintenir les priorités politiques et de poursuivre la stratégie politique, la Commune de Capesterre vote un Budget Supplémentaire pour :

D'une part, affecter les résultats du Budget annexe « Les Hauts de Borée » clôturé au 01 janvier 2024 au Budget principal de la Commune.

D'autres part, dans un contexte inflationniste et de restriction budgétaire, le budget supplémentaire s'inscrit dans une recherche d'équilibres nouveaux tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Ce budget supplémentaire est fondé sur la sobriété des dépenses de fonctionnement et un plan d'investissement au service de l'amélioration de la qualité de vie des Capesterriens sans perdre de vue les préconisations de la chambre régionale des comptes et les orientations du dispositif COROM.

II – Rappel des prévisions du Budget Primitif 2024

Au titre de l'année 2024, le conseil municipal a voté, en dépenses et en recettes, les autorisations budgétaires suivantes :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	5 985 269,86 €	5 595 269,86 €
INVESTISSEMENT	3 589 535,69 €	3 589 535,69 €
TOTAL	9 574 805,55 €	9 574 805,55 €

III – Le Budget Supplémentaire modifie le Budget Primitif à hauteur de 272 291,82€

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	106 159,52€	106 159,52€
INVESTISSEMENT	166 752,23€	166 752,23€
TOTAL	272 911,75 €	272 911,75 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses – Recettes

Le budget supplémentaire s'équilibre à 106 159,59 € en section de fonctionnement portant l'inscription budgétaire 2024 à 6 091 429,45 €

I. Les dépenses de fonctionnement

Chapitres dépenses	**BP 2024**	**BS 2024**
011 – Charges à caractère général	1 216 008,21 €	98 159,52 €
65 – Atres charges de gestion courante	1 070 511,00 €	8 000,00 €
Total	**2 286 519,21 €**	**106 159,52 €**

A. Chapitre 011 – Charges à caractère général

Ce chapitre comptabilise les achats de denrées, de fournitures, de petits matériels, de la consommation d'eau et de gaz, de travaux, des assurances, et de la maintenance.

Ces charges augmentent pour couvrir en priorité la hausse des prix à la consommation, les besoins liés à la régularisation foncière, les prestations de services, mais aussi des ajustements par rapport aux prévisions. L'inflation impacte également la maintenance du parc automobile.

Les inscriptions au Budget Supplémentaire du chapitre 011 se répartissent comme suit :

	BP 2024	**BS 2024**	**TOTAL 2024**
6045 – Achats d'études et prestations de services (terrains av)		9 200,00 €	9 200,00 €
61358 – Autres	60 000,00 €	- 7 106,76 €	52 893,24 €
61551 – Matériel roulant	36 000,00 €	31 509,52 €	67 509,52 €
61558 – Autres biens mobiliers		7 106,76€	7 106,76 €
6182 – Documentation générale et technique		750,00 €	750,00 €
62268 – Autres honoraires, conseils		1 500,00€	1 500,00 €
6228 – Divers	5 000,00€	30 000,00 €	35 000,00€
6234 – Réceptions		20 000,00€	20 000,00€
6245 – Transports de personnes extérieures à la collectivité		3 000,00 €	3 000,00 €
6355 – Taxes et impôts sur les véhicules	500,00€	2 200,00 €	2 700,00 €

Madame Betty BESRY demande à quoi correspond la somme de 30 000 € inscrit à l'article 6228 ?

Monsieur le Maire indique que cette dépense est prévue pour la réalisation des plans de bornage nécessaires à la procédure de régularisation foncière.
En régularisant, la collectivité ne paye plus la taxe foncière et donc soulage la section de fonctionnement du budget.

On note l'arrivée de Mme SILDILLIA arrive à 18H49. Le quorum s'élève à 16 élus présents.

Mme Betty BESRY souhaite avoir plus de précisions au sujet des articles ci-dessous :

- 6245 – Transports de personnes ext à la collectivité ?

Monsieur le Maire : cette ligne permet d'accompagner les sorties pédagogiques des écoles.

- 61551 – Matériel roulant 36 000,00 € 31 509,52 € 67 509,52 €

Monsieur Maire répond que le matériel roulant de la commune, ancien de plus de 5 ans, requiert plus de réparations.

Les « *charges à caractère général* » atteignent ainsi le montant de 1 314 167,73 € pour l'année 2024 (budget primitif + budget supplémentaire) soit une augmentation à hauteur de 98 159,52 € par rapport au budget primitif.

B. Chapitre 65. Autres charges de gestion courante

Ce chapitre intègre à la fois les aides attribuées, les indemnités et la formation des élus, les subventions allouées. Il atteint la somme de 1 078 511,00 € (budget primitif + budget supplémentaire) soit une augmentation de 8 000,00 €.

II. Les recettes de fonctionnement

Le budget supplémentaire a pour objet de reprendre le résultat de l'exercice précédent et permet l'ajustement de dépenses ou de recettes du budget primitif du même exercice.

. L'affectation du résultat de l'exercice 2024 du lotissement « Les Hauts de Borée » de 74 830,52€ au chapitre 002.

. Diminution du chapitre 70 – Produits des services, domaines et vente de 4 400,00 €.

. Une augmentation du chapitre 731 – Impositions directes de 67 999,00 €, issue de la notification du versement du fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles des droits d'enregistrement au titre de 2023 par la préfecture des redevances d'occupation du domaine.

. Une diminution du chapitre 74 – Dotations et participations de 70 570,00€, par suite de la notification des allocations compensatrices 2024 par la préfecture.

. L'augmentation du chapitre 75 – Autres produits de gestion courante, il convient de noter ici une augmentation conséquente des libéralités reçues (dons de la fête patronale...)

. L'augmentation de provisions au chapitre 013 – Atténuations des charges à hauteur de 20 000,00 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses – Recettes

I. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement au titre du budget supplémentaire 2024 portent principalement sur le Chapitre 21 : Immobilisations en cours

- Réhabilitation et sécurisation des bâtiments communaux : -2 625,61€
- Centre de loisirs nautiques : 50 000,00 €
- Réhabilitation de l'Eglise du Bourg : - 89 008,63 €
- Les soirées guinguettes de capesterre : 18 046,94 €
- Acquisition Mat environnement : 2 625,61 €
- Mise en conformité du cimetière : 151 561,48 €
- Réfection des routes communales : 31 117,19 €

Le Budget Supplémentaire s'équilibre à hauteur de 166 752,23 € en section d'investissement, portant l'inscription budgétaire 2024 au montant de 3 756 287,92 €.

II. Les recettes d'investissement

- Le budget supplémentaire permet de reprendre le résultat de 2023 du lotissement « Les hauts de Borée » (ligne 001) soit la somme de 55 665,73 €.

- L'affectation d'un cofinancement provenant d'une part du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (F.E.A.D.E.R) de la somme de 11 975,85 € au compte 13173, et d'autre part du Conseil régional d'un montant de 1 330,65 € au compte 1322 sur l'opération 14 – Les soirées guiguettes à Capesterre.

- L'affection de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) d'un montant de 97 781,00 € sur l'opération 25 – Mise en conformité du cimetière, compte 13361.

Budget consolidés 2024

	Budget Primitif	**Budget Supplémentaire**	**Crédits ouverts pour 2024**
Section de Fonctionnement	5 985 269,86 €	106 159,52€	6 091 429,38 €
Section d'investissement	3 589 535,69 €	166 752,23€	3 756 287,92 €
	9 574 805,55 €	**272 911,75 €**	**9 847 717,30 €**

Le conseil municipal **à la majorité** des membres présents et représentés et **une abstention – Mme Betty BESRY** valide le budget supplémentaire 2024.

4°) Demande de subvention de l'Office Municipal de la Culture et des Sports

Monsieur le Maire informe ses collègues que l'Office Municipal de la Culture et des Sports (O.M.C.S) dans le cadre de l'exercice 2024 sollicite l'accompagnement financier de la commune afin de pouvoir poursuivre ses missions dans les domaines de la gestion des équipements sportifs et culturels, de l'animation du territoire et du soutien apporté au monde associatif.
Ses réalisations :

- Entretien du stade José BADE et celui d'Etang-Noir : 3000 €
- Juillet culturel
- Foulées Marie-Galantaises

- Anime ta Ville
- Journée du Cerf-Volant
- Atelier Zumba KA

Dans le cadre de son programme d'activités pour 2024, elle sollicite auprès de la collectivité une subvention à hauteur de 30 000 euros.

Madame Betty BESRY : Peut-on savoir quelle est la répartition financière par rapport au différentes activités présentées et quelle est l'activité qui sollicite le plus de dépense ?

Madame Manuella BOËCASSE répond qu'un dossier a été déposé en ce sens. Les dépenses les plus importantes sont inhérentes aux Foulées Marie-Galantaises.

Madame Betty BESRY : Peut-on avoir une présentation des activités menées par la présidente ? Quel soutien apportée au monde associatif par l'O.M.C.S ?

Madame Manuella BOËCASSE affirme que l'un des objectifs de l'O.M.C.S consiste à « Mettre en valeur les associations » via par exemple des BIK A PAWOL. Il s'agit également de donner l'opportunité aux associations de faire remonter leurs besoins.
Elle rappelle les difficultés rencontrées au départ par l'O.M.C.S soit un déficit qu'il fallait résorber. Aujourd'hui la situation budgétaire assainie offre d'autres opportunités à la structure pour mener à bien sa mission.

Madame Catherine SILDILLIA : demande une présentation des comptes 223. Quels sont les équipements dont à la charge l'OMCS.

Monsieur le Maire : Les dépenses liées aux grands travaux d'équipements relèvent de la commune.

Après que Mme BOECASSE a quitté la salle, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés attribue la somme de 10 000 € sous réserve que l'O.M.C.S fournisse le bilan 2023.

5°) Demande de subventions du Comité Régional Aéronautique Amériques-Antilles

Monsieur le Maire informe avoir reçu une demande d'aide financière du Comité Régional Aéronautique Amériques-Antilles, pour faire connaître et de développer la pratique de la Course de Navigation Aérienne (ANR) dans la région.

Les actions prévues :
1- Formation des encadrants : Les routeurs
2- Organiser des sessions d'initiation à la pratique de la discipline
3- Organiser un championnat régional
4- Participer au championnat de France

Le CRA 14 prévoit d'organiser son championnat régional d'ANR 5ème édition du 22 au 24 novembre 2024 soit un montant des charges à hauteur de 7 700 €.

En raison du cahier des charges de la discipline, la compétition se déroulera à Marie-Galante (aérodrome non soumis aux contraintes du contrôle aérien et n'interférant pas avec le trafic commercial).

Pour faciliter la participation des équipages de Martinique, Guyane, Saint-Martin qui viendraient avec leurs avions, une aide au convoyage leur sera octroyée.
Les Bénéficiaires : 2 routeurs, 1 coordinateur et 8 équipages

L'équipe se compose de deux marie-galantais qui peuvent également être des ambassadeurs pour faire la promotion de notre territoire.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à encourager l'investissement de ces jeunes.

Madame Betty BESRY : qui est le second marie-galantais ?

Monsieur le Maire : tous deux, ils disposent du Brevet d'initiation au pilotage

Madame Catherine SILDILLIA confirme les propos du Maire.

Madame Betty BESRY : Quels sont les retombées pour Capesterre tant au niveau des jeunes qui veulent s'y inscrire qu'au niveau des écoles souhaitant participer à cette manifestation ?

Monsieur le Maire ajoute qu'ils sont associés également aux ailes de Guadeloupe

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés attribue la somme de 1 000€ au Comité Régional Aéronautique Amériques-Antilles.

6°) Modification de la délibération portant désignation des représentants de la commune au 106ème congrès des maires

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération N° 04/08 du 04 septembre 2024 l'assemblée délibérante a validé la composition de la délégation communale au 106ème Congrès des Maires soit :

- Madame Sabrina ASTASIE,
- Monsieur Enor CARABIN,
- José ROMAIN
- Madame Betty MARCELLUS.

Il s'avère que l'hébergement de Monsieur le Maire Jean-Claude MAËS et de Monsieur Jean-Pierre CASTANET, tous deux inscrits au Congrès n'est pas pris en compte par les instances de l'ACCDOM et de l'Association des Maires.

Par conséquent, il importe de modifier la délibération précédente en incluant ces dépenses à la section de fonctionnement du budget.

Madame Betty BESRY : pourquoi les élus de la minorité ne sont pas représentés ? Je pensais que cette manifestation était dédiée seulement aux élus ?

Monsieur le Maire : J'ai fait la proposition à un élu qui n'a pas pu se libérer pour des raisons professionnelles. Cette manifestation autorise également la présence d'agents des collectivités et des autres institutions.

A l'unanimité des membres présents et représentés le conseil municipal :

- Compléter la délibération N°04/08 du 04 septembre 2024
- Valider la dépense relative à l'hébergement de six personnes formant la délégation communale au 106ème Congrès des Maires.
- Autoriser Monsieur Le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à cette affaire.

7°) Ventes et régularisations foncières

Madame Betty BESRY demande plus de précisions concernant des régularisations ?

Monsieur le Maire affirme que l'objectif de la municipalité d'ici la fin de la mandature à finaliser complètement la régularisation foncière. Tous les capesterriens doivent disposer de leur titre de propriété.
Il souligne qu'il a fallu que la procédure et la méthodologie juridique visant à établir les actes de ventes en la forme administrative soient maîtrisées par les agents et les élus. Par ailleurs, la collectivité s'est faite accompagnée d'experts en la matière soit les géomètres, une avocate et la responsable de la publicité foncière. Aujourd'hui, les conditions sont réunies pour permettre à la collectivité de parvenir à ses objectifs.

Acquéreurs	**Régularisation ou vente**	**Parcelle /Cadastre**	**Adresse**	**Superficie**	**Prix au m²**	**Prix de vente**
Madame Lydia RIPPON	Vente	Lot 01	Lotissement de Bézard / partie résidentielle	638 m²	45 €	28 710€
Madame Noéma Geneviève RIPPON	Vente	Lot 02	Lotissement de Bézard / partie résidentielle	650 m²	45 €	29 250 €. Mme Noéma Geneviève RIPPON a déjà payé la somme de 28 710 €. Elle devra régulariser la vente en versant un complément financier à hauteur de 540 € correspondant au 12m² de surplus.
Madame Nicole JOBERT	Vente	AI 394	Lotissement Nord-Est - Bourg	374 m²	22,87 €	8 553,38 €
Madame Pascale AUBATIN	Vente	AM 531	Lotissement de Vidon	701 m²	16,89 €	11 845,40 €
Madame Emma Yvonne ROMAIN	Vente	AI 401 et AI 408	Lotissement du presbytère	448 m²	22,87 €	10 245,76 €
Madame Sylvie Mélanie FUMONT épouse COLONNEAUX et Monsieur Jean-Pierre COLONNEAUX	Vente	AI 372	Lotissement du presbytère	333 m²	22,87 €	7 615,71 €

Madame Vincent Mireille HAMOUSIN	Régularisation	AC 386 - Lot N°34, détaché de la AC 288, initialement issue du terrain AC 10	Lotissement de Borée	125 m²	19,81 €	2 477,30 €
Madame Sandrine Victoire COLONNEAUX	Régularisation	AC 375 - lot N°23, détaché de la AC 288, initialement issue du terrain AC 10	Lotissement de Borée	127 m²	19,81 €	2 516,93 €
Madame Eveline Clémence LOUDAC	Régularisation	AC 357 - lot N°5, détaché de la AC 288, initialement issue du terrain AC 10	Lotissement de Borée	133 m²	19,54 €	2 600 €
Madame Eléonore Roger BELINY et Monsieur Cyril JOHN	Régularisation	AC 356 - lot N°4, détaché de la AC 288, initialement issue du terrain AC 10	Lotissement de Borée	135 m²	19,81 €	2 675,48 €
Madame Gilberte Marie-Claire COUCHY et Monsieur Félix Aurélien MINA	Régularisation	AM 536 et AM 537	Lotissement de Vidon	1 277 m²	10,67€	13 627,41 €
Monsieur Rémi Fred GAYDU	Régularisation	AM 535	Lotissement de Vidon	630 m²	10,64 €	6 707.76 €
Monsieur Didier Joël THEOPHILE	Régularisation	AN 638	Lotissement d'Etang-Noir	400 m²	39 €	15 600 €

Madame Arsène Maryline Maggy NICOLEAU et Monsieur Daniel Jean-Baptiste VIATOR	Régularisation	AN 641	Lotissement d'Etang-Noir	800 m²	39 €	31 200 €
Madame Aline Anasthasie BORDIN	Régularisation	AI 106	Rue Céran ROSMADE Bourg	126 m²	22,87 €	2 927,36 €
Monsieur Michel Augustin THEBO	Régularisation	AC 286	Lotissement de Borée	800 m²	35,06 €	28 048 €
Madame Carmen Germaine THEBO	Régularisation	AC 385 - lot N°33, détaché de la AC 288, initialement issue du terrain AC 10	Lotissement de Borée	129 m²	19,81 €	2 556,57 €

A l'unanimité des membres présents et représentés le conseil municipal décide :

- Valider ces régularisations et ces ventes par des actes de ventes en la forme administrative conformément au tableau ci-dessus.
- Mettre à la charge de l'acheteur les frais d'actes et autres accessoires à la vente,
- Désigner Monsieur MAËS Jean-Claude, Maire en tant qu'autorité administrative ayant le pouvoir de recevoir et d'authentifier les actes en la forme administrative en vue de leur publication au bureau des hypothèques,
- Désigner Monsieur MALADIN Jacques, 1er adjoint au maire, comme représentant de la commune de Capesterre de Marie-Galante pour la signature de l'acte ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de la vente,
- Donner mandat à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération

8°) Opération « Collecte, Transport et épandage des algues sargasses pour lutter contre les échouages massifs »

Monsieur le Maire explique que pour garantir le financement de l'opération **« Collecte, Transport et épandage des algues sargasses pour lutter contre les échouages massifs »,** la collectivité entend recourir aux institutions financières telles que l'Etat au titre du Programme interministériel territorial de l'Etat - Programme 162, ainsi que la Région Guadeloupe.

Considérant qu'en prenant en compte l'installation des barrages flottants, la collectivité estime le montant prévisionnel global de la dépense pour l'exercice 2024 à hauteur de : 941 305 € HT soit 130 jours de prestations à partir de la notification de l'ordre de service aux entreprises.

Nature des dépenses	Nom du prestataire	Montant (HT)
Collecte de sargasses (Bd Maritime port de pêche)	SMTP	404 280,00 €
Collecte de sargasses (Petite Anse)	TM BTP	336 325,00 €
Epandage de sargasse (site des Caps)	Groupement TRAMAG/TMBTP	200 700,00 €
Total de la collecte et de l'épandage des algues sargasses		**941 305,00 €**

Considérant que le plan de financement a été établi comme suit :

Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	**à préciser le cas échéant**	**Sollicité ou acquis**	**Montant (HT)**	**Taux**
PITE (ETAT)		Sollicité	400 000 €	42.49%
REGION		Sollicité	353 044	37,51%
Part de la collectivité	Fonds propres		188 261 €	20,00%
Total des ressources prévisionnelles			**941 305,00 €**	100,00%

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- Repoter de la délibération N°04/02-2 en date du 04 septembre 2024 portant sur la validation de l'opération « Collecte, Transport et épandage des algues sargasses pour lutter contre les échouages massifs » et de son plan de financement ;
- Valider l'opération **« Collecte, Transport et épandage des algues sargasses pour lutter contre les échouages massifs »** pour un montant de 941 305,00 € HT,
- Arrêter les modalités de financement de l'opération « Collecte, Transport et épandage des algues sargasses pour lutter contre les échouages massifs » selon le plan proposé ci-dessus,
- Solliciter le concours financier de l'État au titre du PITE et de la Région Guadeloupe,
- Engager la collectivité à autofinancer la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- Autoriser que le solde soit supporté par la part d'autofinancement dans le cas où la ou les aides accordées ne correspondraient pas aux montants sollicités dans le plan de financement prévisionnel,

9°) Information / Signature de la convention « Village d'avenir »

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la signature, ce lundi 21 octobre 2024, de la convention portant concours de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) la collectivité dans le dispositif « Village d'Avenir ».

Quatre communes de Guadeloupe font partie des 2458 communes lauréates de l'appel à candidatures lancé dans le cadre du plan France Ruralités. Il s'agit de Vieux-Fort, La Désirade, Saint-Louis et Capesterre-de-Marie-Galante.

Annoncé par la Première ministre le 15 juin 2023, le programme « Villages d'avenir » vise à accompagner des communes rurales de moins de 3 500 habitants dans la réalisation de leurs projets de développement en les orientant vers les dispositifs et aides existantes de l'État comme des autres partenaires financeurs. Un chef de projet et des bureaux d'études ont été mis à disposition des communes par le ministère pour les accompagner à la mise en œuvre du dispositif.

Ce dispositif visant à faciliter le quotidien des élus développeurs de leur commune a pour objectifs :

- D'accompagner la commune dans la conception et la réalisation de projet, en lien avec son projet de territoire et celui de l'établissement public de coopération intercommunal auquel elle appartient ;

- De diffuser la connaissance des dispositifs et outils de la mise en œuvre par l'Etat, ses opérateurs, les collectivités territoriales et les acteurs privés présents sur le territoire et favoriser leur mobilisation ;
- De mieux assurer la prise en compte, dans la mise en œuvre des projets communaux, des objectifs de cohésion des territoires et de transition écologique fixés par l'Etat.

Pour y parvenir, la commune bénéficie d'un accompagnement par un chef de projet positionné au sein de la DEAL, et d'un appui en ingénierie.

La collectivité de Capesterre de Marie-Galante s'est positionnée sur les quatre axes suivants :

1/ Habitat /Logement/Rénovation du bâti dégradé (construction, réhabilitation, Rénovation) ;

Dans ce volet la commune a inscrit les projets suivants :
- Revitalisation des bâtiments de la rue de la marine (Embellissement des façades)
- Réhabilitation des bâtiments communaux (Complexe urbanisme, bibliothèque, Service technique)
- Création d'un tiers-lieu

2/ Patrimoine et cadre de vie (rénovation, réhabilitation, valorisation touristique)
Dans cet axe il est prévu l'aménagement d'espace à l'entrée du Bourg. Ce projet est en corrélation avec le dispositif « Contrat Pays » du Département.

3/ Circuits courts alimentaires et matériaux, valorisation d'un produit local
Il s'ensuit dans ce cadre de poursuivre la démarche entamée par la collectivité pour approvisionner la cuisine centrale du Bourg avec des produits locaux en circuit court (sensibilisation et organisation des agriculteurs dans le respect de la loi EGALIM)

4/ **Services et commerces de proximité (mise en réseau avec France Services, lieux de convivialité**
Il s'agit du traitement des dents creuses pour faciliter l'implantation des commerces.

Monsieur le Maire souligne qu'actuellement le projet se construit administrativement avec l'ensemble des acteurs.

L'ANCT accompagnera la collectivité pour la réalisation du diagnostic et des fiches actions pour la mise en œuvre du projet.

Madame Betty BESRY : La commune se fera rembourser par l'état et la région au prorata des dépenses réalisées. Quelle est la raison pour laquelle la commune prend sur ses fonds propres pour payer les sargasses ? Cette situation n'est pas normale

Monsieur le Maire précise qu'effectivement elle est contrainte d'avancer les dépenses au moyen de ses fonds propres même si elle bénéficie des aides financières.

10°) Questions diverses.

Mme Betty BESRY informe que le secteur de Pichery a subi une coupure électrique pendant 7h30 ce jour. Elle déplore que les travaux se réalisent à cette période pour des réparations. Comment est-ce possible de faire des réparations alors que nous sortons d'un blackout ? Ces travaux devaient être reportés.

Monsieur le Maire informe avoir été informé ce matin de la panne à Pichery. EDF devait intervenir sur le poste de Vidon pour alimenter Pichery. Il ne s'agit pas de travaux d'enfouissement.

Mme Catherine SILDILLIA : A quel point sommes-nous sur le projet de Bézard ?

Mme Céline BADE informe que le prochain COPIL aura lieu le 13 décembre 2024. Les subventions sont accordées aux opérateurs. Première action prévue au mois de mars 2025.

Monsieur le Maire informe que le projet se poursuit.

N'ayant plus d'observations, Monsieur le Maire procède à la clôture de la séance. Il est **19h 30.**

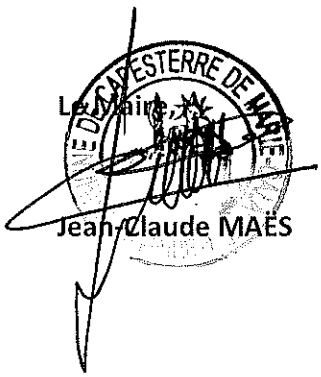

DEPARTEMENT DE GUADELOUPE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE CAPESTERRE DE MARIE-GALANTE

CONSEIL MUNICIPAL N° 05
Mercredi 30 octobre 2023 à 18 heures 30 – Salle des délibérations

FEUILLE DE PRESENCE

N°	NOMS ET PRENOMS	P	A	E	R	Arrivé (e) à	DONNE POUVOIR A	SIGNATURE
	LISTE « REUSSIR CAPESTERRE ENSEMBLE »							
1	MAËS Jean-Claude	+						
2	MALADIN Jacques	+						
3	JACQUES Francette	+						
4	CASTANET Jean-Pierre		+	+			BOËCASSE Manuella	
5	BOËCASSE Manuella	+						
6	RIPPON Anne Victor	+						
7	ABATAN Betty		+	+			RIPPON Ernestine	
8	MALADIN-NEBOT Kénia	+			+	18h40		
9	ROMAIN José	+						
10	RIPPON Ernestine	+						
11	COLONNEAU Jean-Luc	+						
12	CASTANET Karine		+					
13	DARIN Symphorien Edouard	+						
14	LOMBARD Catherine		+	+			ROMAIN José	
15	NOËL Josselyn	+						
16	ASTASIE Sabrina		+					
17	CARABIN Enor	+						
18	ZODROS Livie		+	+				
19	CARABIN Surgy	+						
	LISTE « POUR NOTRE NOUVELLE CAPESTERRE »							
20	BESRY Betty	+						
21	OSSEUX Marius		+	+				
22	SILDILLIA Catherine	+	+		+	18h49		
23	NOËL Patrick	+						

COMMUNE DECAPESTERRE DE MARIE-GALANTE

POUVOIR

Je soussigné (e) ......CASTANET Jean-Pierre......

☒ Adjoint au Maire
☐ Conseiller Municipal

Donne, par la présente, pouvoir à Me SELBONNE-BOECASSE Manuela......

Pour me représenter et voter en mes lieu et place, les décisions du Conseil Municipal en date du

Mercredi 30 octobre 2024 à 18 heures 30

FAIT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.

A Capesterre de Marie-Galante

Le ...29/10/2024......

Signature

COMMUNE DECAPESTERRE DE MARIE-GALANTE

POUVOIR

Je soussigné (e) ABATAN Betty

☑ Adjoint au Maire
☐ Conseiller Municipal

Donne, par la présente, pouvoir à Mme RIPPON Ernestine

Pour me représenter et voter en mes lieu et place, les décisions du Conseil Municipal en date du

Mercredi 30 octobre 2024 à 18 heures 30

FAIT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.

A Capesterre de Marie-Galante

Le 29 Octobre 2024

Signature

COMMUNE DECAPESTERRE DE MARIE-GALANTE

POUVOIR

Je soussigné (e) ....LONBARD.....Catherine.....

☐ Adjoint au Maire
☑ Conseiller Municipal

Donne, par la présente, pouvoir à MR.....ROMAIN.....JOSÉ

Pour me représenter et voter en mes lieu et place, les décisions du Conseil Municipal en date du

Mercredi 30 octobre 2024 à 18 heures 30

FAIT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.

A Capesterre de Marie-Galante

Le ..26/10/2024

Signature

Scanné avec SwiftScan